




# AMAP de PONT-SAINTE-MAXENCE

60700 PONT-STE-MAXENCE  
Association loi 1901

## Contrat d'engagement AMAP : Poulet

Signé entre le producteur et le consommateur

<p><b>Le producteur :</b></p> <p>EPLEFPA de l'Oise Lycée Agricole 60 600 Airion</p> <p>Monsieur Coppenolle Chef de production</p>	<p></p> <p><b>L'adhérent</b></p> <p><b>Nom :</b> .....</p> <p><b>Prénom :</b> .....</p> <p><b>Adresse :</b> .....</p> <p>.....</p> <p><b>Tél :</b> .....</p> <p><b>Courriel :</b> .....</p>
---	--

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements ci-après :

### Engagements du producteur :

- Livraison mensuelle de poulets d'un poids variant entre 1,800kg et 2,500 kg de septembre 2024 à juin 2025.
- Livraisons prévues de poulets à la découpe et transformés (en vente directe avec prise de commande la semaine précédente)
- Livraison de pintades et chapons pour Noël.
- Être transparent sur ses méthodes de travail.
- Être présent, dans la mesure du possible, aux distributions, communiquer régulièrement des informations sur ses savoir-faire, pratiques et contraintes et accueillir les adhérents à l'AMAP au moins une fois pendant l'année d'engagement.

### Engagements de l'adhérent :

- Pré financer la production.
- Assurer au moins une permanence pendant la période concernée par le contrat.
- Gérer le partage éventuel de son panier, ses retards et ses absences aux distributions.  
L'AMAP disposera des paniers non pris le jour de la distribution.
- Participer à l'assemblée générale.

### Engagements communs :

Les adhérents sont solidaires avec le producteur dans les aléas de la production.  
L'adhérent remplira le bordereau de commande joint et fournira le règlement dans son intégralité.

### Modalités de paiement :

1 ou 3 ou 6 ou 10 chèques à la signature de l'engagement, à l'ordre de **l'agent comptable du lycée d'Airion**.

Un chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée d'Airion, à la livraison des poulets découpés et transformés et des pintades et chapons pour la livraison de Noël (prix en fonction du poids des volailles).

### Distributions :

Les vendredis de 17h30 à 18h45 dans la salle municipale de la place Gérald Palteau à Pont-Ste-Maxence (sous réserve de modifications décidées collectivement) les **27 septembre, 11 octobre, 8 novembre, 6 décembre, 10 janvier, 28 février, 28 mars, 25 avril, 23 mai, 20 juin**.

Livraison de poulets découpés ou transformés le **18 octobre, 6 décembre, 24 janvier, 14 mars, 6 juin**.

Livraison de pintades et petits chapons (cou nu, pattes bleues) le **20 décembre 2024**.

### Principe de concertation :

Aucune décision entraînant un changement majeur dans les engagements ci-dessus ne sera prise sans concertation entre les consommateurs (ou leurs représentants) et le producteur.  
Ce contrat d'engagement sera signé en deux exemplaires. Copie faite à l'AMAP.

Pour que le présent contrat soit valable, l'adhérent devra être membre de l'AMAP et être à jour de sa cotisation.

Fait à

Le

Signature de l'adhérent

Signature du Producteur

### Contacts (référentes poulet) :

Cécile Davidovics :

craguideau@yahoo.fr  
06 63 59 07 47

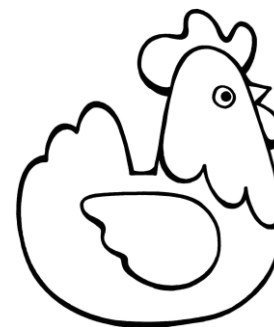
Aurélié Roumaillac :

aroumaillac@gmail.com  
06 77 68 49 70



# AMAP de PONT-SAINTE-MAXENCE

60700 PONT-STE-MAXENCE  
Association loi 1901



Ce contrat d'engagement porte sur la livraison mensuelle de poulets d'un poids variant entre 1,8 kg et 2,5 kg. En se basant sur un poids de 2 kg soit 25€. Vous n'êtes pas obligé de prendre le même nombre de poulets à chaque fois.

Le poids pourra varier d'une livraison à l'autre en fonction de la production.

Les poulets seront attribués par le producteur pour chaque distribution.

Le poids de vos poulets sera enregistré par le producteur et une régularisation sera effectuée lors de la dernière livraison.

### Votre préférence sur la grosseur des poulets :

Indication aidant à la répartition de la livraison et sera respecté si possible (en fonction de la production) :

- Petit
  Gros  
 Moyen
  Indifférent

	Nombre de poulets	Prix pour 2 kg	Total	Poids des poulets distribués (à compléter par vos soins durant l'année)
27 sept.		x 25€		
11 oct.		x 25€		
8 nov.		x 25€		
6 déc.		x 25€		
10 janv.		x 25€		
28 févr.		x 25€		
28 mars		x 25€		
25 avr.		x 25€		
23 mai		x 25€		
20 juin		x 25€		
		<b>Total :</b>		

	Banque	N° chèque	Montant	Mois de dépôt
1				Septembre
2				Octobre
3				Novembre
4				Décembre
5				Janvier
6				Février
7				Mars
8				Avril
9				Mai
10				Juin